

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION ANIMATION

Réunion du mardi 30 mai 2023

Co - Présidence : M Alain Huc - Gaëtan Odin

Présents : MM Thierry Bres - Gilbert Malzieu - Guy Rey - Dominique Marcos

Absents excusés : MM. Claude Fraysse - Jean Michel Garcia

Absents : MM. Mohamed Belmaaziz - Benjamin Caruso - José Plaza - Gabriel Jost

Le procès-verbal de la réunion du 16 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

ERRATUM

L'Officiel 34 N° 38 du 26 mai 2023

Rubrique forfait

PLATEAUX MELANGES 13 MAI 2023

Poule B

US LUNEL

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Amende : ANNULEE

L'US Lunel étant qualifié pour la finale du challenge Jérémie Bilhac du 13 mai 2023.

Poule A

ASC PUISSALICON MAGALAS

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Il fallait lire

Poule A

AS PAILLADE MERCURE

Amende : 28 € (forfait non notifié)

PLATEAUX DU 13 MAI 2023

NIVEAU 2

Poule D

MEZE STADE FC

Amende : 28 € (forfait non notifié)

Amende : ANNULEE

Mèze stade FC était bien présent sur le plateau.

SECTION U6/U7

INFORMATION

La Journée Nationale des Débutants a lieu ce samedi 3 juin 2023.

Les clubs ont reçu par mail le mardi 30 mai 2023, les rotations pour les différents secteurs. Ce fichier est également disponible sur ce lien,

<https://herault.fff.fr/simple/rotation-journee-nationale-des-debutants/>

Voici les stades des différents secteurs :

- Secteur Lunel : stade Dassargues
- Secteur Sète : stade Louis Michel
- Secteur Clermont l'Hérault : complexe l'Estagnol

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°38 du 26 mai 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

US GRABELS

Secteur Montpellier C du 13/05/2023

Amende : 10€

FC PAS DU LOUP

Secteur Montpellier B du 13/05/2023

Amende : 10€

AS GIGNAC

Secteur Clermontais du 13/05/2023

Amende : 10€

FC ENSERUNE

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

Amende : 10€

SECTION U8/U9

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°38 du 26 mai 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

FC PRADEEN

Confirmés U9 du 13/05/2023

Amende : 10€

AS MONTARNAUD

Secteur Montpellier C du 13/05/2023

Amende : 10€

AC ALIGNAN

Secteur Biterrois Piscénois A du 13/05/2023

Amende : 10€

ES PAULHAN

Secteur Clermontois du 13/05/2023

Amende : 10€

AS PIGNAN

Secteur Montpellier A du 13/05/2023

Amende : 10€

AS PUISSALICON MAGALAS

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

Amende : 10€

US MONTAGNAC

Secteur Biterrois Piscénois B du 13/05/2023

Amende : 10€

RCO AGDE

Secteur bassin de Thau du 13/05/2023

Amende : 10€

SECTION U11

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°38 du 26 mai 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

SO CLARET

Mélangés (B) du 13/05/2023

Amende : 10€

SUD HERAULT

Mélangés (D) du 13/05/2023

Amende : 10€

FC LAVERUNE

U10 niveau 1 (B) du 13/05/2023

Amende : 10€

RCO AGDE

U10 niveau 1 (D) du 13/05/2023

Amende : 10€

AS VALERGUES

U10 niveau 2 (A) du 13/05/2023

Amende : 10€

US ST MARTIN LONDRES

U10 niveau 2 (C) du 13/05/2023

Amende : 10€

3MTKD

U10 niveau 2 (C) du 13/05/2023

Amende : 10€

FO SUD HERAULT

U10 niveau 2 (E) du 13/05/2023

Amende : 10€

AS BEZIERS

U10 niveau 2 (E) du 13/05/2023

Amende : 10€

JACOU CLAPIERS FA

U11 niveau 1 (A) du 13/05/2023

Amende : 10€

FC PAS DU LOUP

U11 niveau 1 (B) du 13/05/2023

Amende : 10€

RCO AGDE

U11 niveau 1 (C) du 13/05/2023

Amende : 10€

FC ENSERUNE

U11 niveau 1 (D) du 13/05/2023

Amende : 10€

US VILLENEUVE

U11 niveau 2 (C) du 13/05/2023

Amende : 10€

US GRABELS

U11 niveau 2 (C) du 13/05/2023

Amende : 10€

SECTION U13

FORFAITS

ACADEMIE UNIVERS 3

25505511 – U13 Interdistrict du 27/05/2023

A CASTELNAU CRES FC 1

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CASTELNAU CRES FC 1 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe ACADEMIE UNIVERS 3 avec amende de 56€ (28€ forfait non notifié x 2 dernière journée) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CASTELNAU CRES FC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club ACADEMIE UNIVERS.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°38 du 26 mai 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

MONTARNAUD AS 2

54713.1 – U12 D1 (A) du 13/05/2023

La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe MONTARNAUD AS 2 pour en reporter le bénéfice à l'équipe VIL. MAGUELONE 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

MONTARNAUD AS 3

55029.1 – U12 D3 (B) du 13/05/2023

La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe MONTARNAUD AS 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe FC 3MTKD 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

PIGNAN AS 1

54281.1 – U13 D1 (B) du 19/04/2023

La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe PIGNAN AS 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe ASPTT MONTPELLIER 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Les Co-présidents,
Alain Huc
Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Gilbert Malzieu